
Pour le SNEC-CFTC, l'extension instituée à la rentrée à tous les collèges, publics et privés, des heures d'accompagnement scolaire peut aller dans le sens de la justice sociale.

L'annonce faite, par le ministre Xavier Darcos, de l'extension à tous les collèges, publics et privés, des heures d'accompagnement scolaire, répond de toute évidence à une attente du public largement attestée par le recours croissant à des aides extérieures à la scolarité payantes mais financées pour une part par des avantages fiscaux.

En 2005, un rapport du HCEE demandait la mise en place d'un soutien scolaire public et gratuit.

Pour le SNEC-CFTC la généralisation instituée à la rentrée peut aller dans le sens de la justice sociale.

Cependant pour le SNEC-CFTC le soutien scolaire, s'il peut constituer une chance pour certains élèves, ne remplace pas un réel effort éducatif en réduisant notamment le nombre d'élèves par classe (cf. l'étude de Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français », DEP-MEN Dossier n° 173 mars 2006).

Pour le SNEC-CFTC, le soutien scolaire doit nécessairement être réalisé par les enseignants dont le regard et la pratique sont essentiels dans l'accompagnement des élèves pour mieux les préparer dans leur travail d'apprentissage et leurs devoirs.

Paris, le 10 juin 2008

Contact : SNEC-CFTC
Philippe GARULO, Président
Tel : 01.53.94.79.00
Mel : contact@sne-cftc.fr
Web : sne-cftc.fr